

Les Certificats d'Economies d'Énergie, un levier économique pour les copropriétés

*CertiNergy, première entreprise conseil dans le dispositif des CEE,
soutient les travaux de rénovation énergétique des copropriétés*

Paris, le 24 mai 2011 - La copropriété représente un des gisements d'économies d'énergie les plus importants pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement : avec 1/5^{ème} du parc résidentiel français, elle est composée principalement d'immeubles collectifs anciens et énergivores. Pour amorcer leur rénovation énergétique, les copropriétés peuvent s'appuyer sur un dispositif réglementaire efficace : les Certificats d'Economies d'Énergie (CEE). Malgré la suppression depuis le 1^{er} Janvier dernier de leur éligibilité directe au CEE, les copropriétaires peuvent toujours obtenir des aides financières. Dans cette perspective, l'entreprise CertiNergy propose une offre dédiée leur permettant de bénéficier des avantages du dispositif.

La rénovation énergétique apporte de la « valeur verte » !



De nombreuses copropriétés rencontrent des difficultés à mettre en œuvre des travaux de maintien et/ou d'amélioration énergétique de leur patrimoine : changement de chaudière, isolation de façades... Pourtant, ces travaux sont de plus en plus indispensables, et ce, pour de multiples raisons :

- **L'arrivée des réglementations thermiques, de plus en plus contraignantes ;**
- **Le DPE (diagnostic de performance énergétique) rendu obligatoire à partir de 2012* ;**
- **L'apparition de l'étiquette énergétique** depuis le 1^{er} Janvier 2011 dans les annonces de vente et de location, qui a pour conséquence la valorisation ou dévalorisation d'un bien immobilier ;
- **L'augmentation du coût de l'énergie** qui entraîne une forte hausse des charges.

Sachant que le Grenelle de l'Environnement incite à la construction de Bâtiments Basse Consommation (-50 kWh/m²/an)** et à la réduction de 38 % de la consommation d'énergie du parc ancien d'ici à 2020, la « valeur verte » du parc immobilier va prendre de plus en plus de poids. Ce sont les immeubles les moins énergivores qui feront la différence !

Le dispositif des CEE, un levier financier de taille pour les copropriétés et syndics



Le dispositif des certificats d'économies d'énergie mis en place par la loi POPE constitue alors une mesure intéressante pour les copropriétaires : en valorisant avec des acteurs comme CertiNergy les CEE, ils peuvent **compenser une partie des coûts d'investissement dans leurs travaux de rénovation énergétique**. « Les CEE jouent le rôle de **subventions privées** qui incitent à entreprendre des actions d'économies d'énergies, » selon Frédéric Utzmann, président de CertiNergy.

« CertiNergy Copropriétés », une offre de partenariat dédiée aux copropriétés

Même si les règles de vote en copropriété se sont assouplies pour faciliter les travaux d'intérêt général, la mise en place des projets de rénovation énergétique des CEE reste difficile et surtout complexe.

Conscient de cette complexité, CertiNergy propose, en amont des travaux, une offre dédiée à toutes les copropriétés (gérées ou non par un syndic professionnel) permettant d'entreprendre des travaux performants pour répondre aux critères des CEE. Des chargés d'affaires expérimentés accompagnent les copropriétés jusqu'à la livraison/réception des chantiers pour s'assurer du bon respect des critères techniques.

CertiNergy Copropriétés :

- **Guide** les prises de décisions d'investissements collectifs sur le chauffage, l'eau chaude, l'électricité, l'isolation ou la ventilation du bâtiment ;
- **Identifie** les solutions les plus pertinentes éligibles aux certificats d'Economies d'Energie ;
- **Accompagne** le maître d'ouvrage tout au long du projet (appel d'offre...) ;
- **Simplifie** et prend en charge l'ensemble des démarches administratives d'obtention des CEE ;
- Incite les copropriétés **grâce à la valorisation** des CEE.

D'après Frédéric Utzmann, « **de 5 à 25% d'économies d'énergie sont réalisables selon la taille de la copropriété et du type de chauffage installé. Ces travaux représentent non seulement des bénéfices pour la planète mais également pour le porte-monnaie des copropriétaires.** »

Grâce aux CEE, outil vertueux et innovant, CertiNergy a contribué en 2010, à la valorisation de 33 copropriétés soit l'équivalent de 3 000 lots rénovés énergétiquement.

**Le DPE qui devra être réalisé dans un délai de 5 ans pour tout immeuble doté d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement. Pour les immeubles de 50 lots et plus, ce DPE pourra être substitué par un audit énergétique.*

***Article 4 de la LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.*

A propos de CertiNergy :

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est une mesure en faveur de l'efficacité énergétique. Celui-ci impose aux fournisseurs d'énergies et de carburants (dit « obligés ») de réaliser des économies d'énergie, soit en incitant leurs clients à en faire, soit en achetant des CEE auprès d'autres acteurs.

Créée en 2008, CertiNergy est la première entreprise de conseil spécialisée dans le dispositif des CEE. Elle génère des certificats pour les obligés et accompagne tous les consommateurs et prescripteurs d'énergie en facilitant leurs démarches et investissements. CertiNergy intervient principalement sur l'isolation et le chauffage, mais aussi sur la production de froid, les moteurs ou les transports.

Grâce aux CEE, CertiNergy réconcilie écologie et économie en apportant des solutions économiques simples et concrètes à ses clients et partenaires. Avec 65 collaborateurs, 10 500 partenaires et plus de 7 TWh d'économies d'énergie depuis sa création, CertiNergy est la référence du secteur.

Plus d'informations sur <http://www.certinergy.com>

Pour plus d'informations, merci de contacter le service de presse :

Open2Europe – www.open2europe.com

Déborah LASKART: 01 55 02 15 12 / d.laskart@open2europe.com

Justine VALIN : 01 55 02 27 83 / j.valin@open2europe.com